

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du **30 JUIN 2022**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe organisé au titre de l'année 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

VU le code général de fonction publique ;

VU le décret n°79-88 du 25 janvier 1979 fixant le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières, et notamment son article 10-1 ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 1^{er} juin 2017 relatif aux modalités d'avancement au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe ;

VU l'arrêté du 6 juin 2017 fixant la nature, la nature, le programme des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe ;

VU l'arrêté du 27 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Sorey FEJTÖ, inspecteur principal de 2^e classe, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe organisé au titre de l'année 2022.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par Monsieur Sébastien LE GRAËT, repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

Mme	BRUNEAU	Florence	Contrôleuse de 1 ^{re} classe
Mme	DUCLOY	Ophélie	Contrôleuse de 2 ^e classe
M.	LE GRAËT	Sébastien	Inspecteur des douanes et droits indirects
M.	SIGIEZ	Thibault	Inspecteur des douanes et droits indirects

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **30 JUIN 2022**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Et par délégation,

Le directeur des services douaniers,



S. PICHEGRU